



Foyer de Vie et
Foyer d'accueil médicalisé
15 allée du Clos Fleuri
45000 Orléans
Tél. : 02 38 43 09 47

PROJET ASSOCIATIF



2016-2021

Une association pour personnes adultes en situation de handicap mental
Association des Amis de Pierre. Tél : 02 38 43 09 47 Email : contact@amisdepierre.com
Internet: www.amisdepierre.com (consulter la page association)

SOMMAIRE

1- PRÉAMBULE

2- HISTOIRE

3- VALEURS FONDAMENTALES

4- DES PRIORITÉS POUR AGIR

**5- PARTICIPATION DES RÉSIDENTS, DES FAMILLES
DANS LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

6- NOS ACTIONS POUR DEMAIN

1- Préambule

Le projet Associatif des Amis de Pierre adopté en 2008 se devait d'être actualisé pour répondre à l'évolution des besoins des personnes déficientes intellectuelles adultes. Par ce projet, le Conseil d'Administration affirme ses ambitions pour les 5 années à venir. Il reste conscient que la réalité du quotidien vient souvent bousculer ou questionner. Le Projet Associatif se veut l'expression du niveau d'exigence des Amis de Pierre concernant l'accompagnement des personnes accueillies. Pour ces raisons le Conseil d'Administration des Amis de Pierre restera attentif aux modalités pratiques de mise en œuvre de ce Projet Associatif dans l'esprit de toujours répondre au plus près des besoins des résidents.

Poursuivre l'œuvre engagée en restant fidèle aux valeurs qui animent les fondateurs : accueillir des adultes en situation de handicap, orientés en Foyer de vie et en Foyer d'accueil médicalisé dans une recherche permanente d'adaptation.

Accompagner la personne jusqu'à la fin de vie en veillant notamment à respecter l'identité de chacun, son projet de vie.

Faciliter le maintien des liens familiaux avec les proches, les familles et plus largement le lien social. Être attentif aux interpellations des familles.

Être à l'écoute des besoins nouveaux pour pouvoir contribuer à y répondre en recherchant l'avis et le ressenti de la personne.

2- Histoire

L'association les Amis de Pierre a été créée par des parents d'enfants handicapés mentaux prénommés Pierre.

Entourée de nombreux amis, elle a été déclarée le 10 octobre 1987.

Deux ans plus tard, l'association ouvre un petit Foyer de jour à St Jean de la Ruelle, agréé le 26 Février 1990.

Depuis 2001, elle gère un Foyer de vie au 15 Allée du Clos Fleuri à Orléans, au milieu d'un parc boisé pour 18 internes et 12 externes.

Afin de répondre aux besoins dus au vieillissement de ses résidents, elle a ouvert en 2008 un Foyer d'accueil médicalisé situé à la même adresse pour 8 résidents.

Cet établissement situé en plein centre-ville permet ainsi de nombreuses sorties et facilite le lien social.

A ce jour, 300 adhérents nous soutiennent faisant des Amis de Pierre une institution vivante capable de définir et de développer un véritable projet face au handicap mental.

3- Valeurs Fondamentales

Elle tient à conserver son caractère d'association de parents, d'amis et de personnes désireuses d'appuyer son action.

Pour ce faire, les familles et leur entourage sont encouragés à s'impliquer dans son fonctionnement.

Forte de ses 30 ans d'existence, l'association entend préserver ses valeurs telles qu'elles sont inscrites dans sa charte :

Le respect et la bienveillance : Respecter l'autre, c'est le considérer comme un acteur de sa propre vie, l'accepter comme il est, comme une personne à part entière. Croire à un potentiel chez l'autre. Ne pas décider à la place de l'autre, ne pas imposer ses choix. Si nécessaire, s'aider d'outils spécifiques quand l'expression fait défaut. Prendre en compte la spécificité de chacun, ses habitudes de vie, son histoire, qui il est. Respecter les valeurs spirituelles dans lesquelles le résident a été élevé.

Le bien-être : c'est un sentiment de satisfaction que l'on ressent lorsque l'on est heureux. Participer au bien être des résidents passe par des éléments matériels (achats, loisirs, nourriture...), par la prise en compte des demandes, par la relation à l'autre à travers une écoute attentive et la disponibilité. L'importance de l'hygiène, de la santé, de la propreté du cadre de vie favorisent également le sentiment de bien-être, comme l'ambiance sereine et conviviale dans l'établissement.

La confiance : est un lien, une relation qui se construit dans le temps au bénéfice de l'accompagnement et d'un sentiment de sécurité.

La bientraitance : correspond à l'ensemble de ces valeurs fondamentales. L'aide apportée à la personne doit être un savant dosage entre "le bien" et la protection qu'on lui doit et le respect de sa liberté.

4- Des priorités pour agir

Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision... Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, évolutif, adapté à l'état de santé de la personne, à ses désirs et à ses aptitudes.

Le résident au centre de l'organisation :

- Le résident est acteur de son PAP (projet d'accompagnement personnalisé), cela signifie une prise en considération de sa parole, être à l'écoute de ses besoins, ses attentes, ses désirs. La famille et/ou le représentant légal du résident, témoin de son histoire et partenaire essentiel participe pleinement à l'élaboration de ce PAP avec l'aide du personnel de l'établissement.

Ce PAP est décliné en 3 projets : un projet d'hébergement - logistique,
un projet de santé - bien-être,
un projet d'activités.

-Le résident est acteur de son rythme de vie :

- Le service hôtelier est organisé de façon à ce que le résident puisse prendre son petit déjeuner entre 7h45 et 9h45, permettant ainsi de rester un peu plus au lit s'il le souhaite.
- Si le résident est fatigué, le planning de sa journée est revu.

- Le résident est acteur dans le fonctionnement et la vie de la structure :

Des réunions sont organisées au sein des petites unités pour permettre aux résidents de s'exprimer sur la vie de l'établissement : commission de restauration, CVS, enquête de satisfaction

La prise en compte de leur parole, de leurs vœux renforce leur capacité d'être acteur et d'influer sur leur propre environnement.

La participation et l'expression du résident constituent un droit fondamental exposé dans les lois 2002 et 2005.

Être accompagné par une équipe pluridisciplinaire :

La formation professionnelle de cette équipe pluridisciplinaire est renforcée en étant adaptée aux besoins recensés par les évaluations externe et interne, centrée sur la personne accueillie.

Le personnel lors de son arrivée adhère au Projet associatif, au Projet d'établissement et prend en compte les valeurs de l'association.

Une cohérence entre le PA, le PE et les PAP est maintenue.

Le personnel doit disposer de temps suffisant au moment du lever, du repas, de la toilette, de l'hygiène bucco-dentaire... pour donner aux résidents un accompagnement de qualité.

Tout ceci est matérialisé dans l'organigramme de 2016 par l'affirmation d'une bonne transversalité entre les pôles.

Mettre en œuvre une politique d'amélioration continue par la qualité :

Le COPIL (comité de pilotage) définit et planifie les axes d'amélioration à partir des préconisations de l'évaluateur externe.

Pour ce faire, ce COPIL crée des solutions pertinentes en tenant compte de la population accueillie et de l'analyse des réponses existantes.

Garantir un accompagnement assurant la qualité des soins et la qualité de vie :

L'Association veille plus particulièrement à la santé de ses résidents.

Elle mène une politique active de prévention au sein de l'établissement où la situation est fragilisée par le vieillissement des résidents et le moindre engagement des familles suite à leur avancée en âge ou leur disparition.

En effet le vieillissement accéléré de certains résidents génère des pertes de capacités fonctionnelles, des troubles du comportement, des troubles mentaux surajoutés qui nécessitent une prise en charge différente.

L'anticipation doit permettre de repérer et combattre les facteurs de risque et les premiers signes de la perte d'autonomie.

Pour cela une activité régulière de gymnastique et/ou de mouvements de kinésithérapie doit être mise en place et proposée à chaque résident au moins deux à trois fois par semaine.

L'association est attentive au traitement de la souffrance psychique et physique sous toutes ses formes :

- Prise en charge du mal être
- Prise en charge de la douleur : protocole de détection et conduite à tenir.

Un protocole est établi quand le résident est malade : (dispense d'activités, repas dans sa chambre...)

5- Participation des résidents, des familles à la vie de l'établissement :

Cette participation est possible grâce au Conseil de la Vie sociale et à la Commission de parents.

- Le Conseil de la vie sociale

Instance obligatoire dont les membres représentant les résidents, les familles le personnel et l'organisme gestionnaire sont élus pour 3 ans avec voix délibérative.

Grâce à ce lieu d'expression libre, les résidents et leurs familles sont force de proposition sur le fonctionnement de l'établissement.

Le Conseil de la Vie Sociale est obligatoirement consulté sur l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement et du Projet d'établissement. Il se réunit 3 fois par an.

Le directeur participe aux réunions avec voix consultative.

- La Commission de parents:

Cette commission est ouverte aux parents, familles et représentants légaux.

Elle permet un échange sur le fonctionnement, l'évolution de l'établissement et de l'association.

Elle se réunit 3 fois par an.

6- Nos actions pour demain?

- **Fonctionnement associatif :**

Établir les rôles de chacun dans l'association, les pouvoirs décisionnels et les modalités de coordination avec l'établissement.

- **Démarche qualité :**

S'appuyer sur les recommandations de l'Anesm (agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements médicaux-sociaux)

- **Evaluation :**

Suivi régulier de l'effectivité du PA.

- **On a toujours une bonne raison d'être aux Amis de Pierre :**

Organiser la communication de l'établissement vis à vis des familles et/ou des représentants légaux et faire vivre le site Internet.

- **Toute une vie aux Amis de Pierre :**

Mener à bien le projet de rénovation et de construction des bâtiments : deux petites unités de vie, salle de gym, extension du FAM, locaux polyvalents pour les professionnels paramédicaux amenés à intervenir en prévention du vieillissement.

Après son printemps passé dans sa famille, « Pierre », résident emblématique interne ou externe, doit pouvoir passer l'été, l'automne, et l'hiver de sa vie au sein des Amis de Pierre et s'y sentir bien.